



AVIS SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Pointe-à-Pitre, le 07 décembre 2022

Le projet de territoire a été présenté à l'assemblée plénière le 2 août 2022 par Mme Murielle JABES vice-présidente de Cap excellence, Mr Jocelyn JALTON, Mme Manuela RABATHALY, Mr Yannis CESARIN.

Postérieurement à cette présentation, la commission des affaires urbaines et environnementales du CODEV présidée par Mr Jean KASSIS a examiné le projet dans sa séance du 12 août 2022.

Par suite, le CODEV réuni en assemblée plénière le 20 septembre 2022 a émis un avis d'étape annexé au présent rapport, faisant part de ses premières observations ou recommandations.

Celles-ci concernaient notamment :

- ***L'ambition affichée : Un territoire durable : le Codev a considéré qu'il s'agissait la plus d'une obligation légale que d'une ambition mobilisatrice. Il a proposé de revenir à l'ambition antérieurement affichée et délibérée par Cap Excellence : « Une capitale caribéenne durable »***
- ***La valorisation en objectifs des réponses à des enjeux prégnants ou à des manques qui font souffrir notamment: la transition écologique, le transport, l'autonomie alimentaire, l'habitat, les coopérations, les déchets.***
- ***La priorisation d'intitulé pour les orientations, suffisamment parlant pour que les citoyens, puissent se les approprier, en tant qu'ambition communautaire du politique.***
- ***La formulation dans la déclinaison des objectifs, de formations répondant aux mutations et aux nouveaux enjeux, la lutte contre les pollutions, la valorisation des déchets, le zéro artificialisation, les énergies alternatives, la lutte contre les inondations.***

Considérant l'importance du sujet et son impact politique, le CODEV a souhaité soumettre son avis et le projet de territoire à une concertation citoyenne plus large avec les citoyens.

Cette concertation a été organisée au Centre culturel Sonis le 4 novembre et a réuni une centaine de personnes.

Globalement, les participants ont très largement salué la qualité du travail présenté par Mme Murielle JABES Vice-Présidente de Cap Excellence, Mme Manuela RABATHALY, Monsieur MARAGNÈS, Monsieur Yannis CESARIN.



Pour autant dans le cadre d'un débat nourri, il est ressorti de cette concertation les observations et questionnements suivants :

1. La priorité du projet de territoire peut-elle être la construction d'un nouveau modèle économique ?
2. La culture ne devrait-elle pas être appréhendée d'avantage sous l'angle économique, de la richesse et du rayonnement du territoire, de son potentiel de coopération ?
3. L'organisation du transport a été largement soulignée comme source de précarité, et de pollution, devant faire l'objet d'une priorité.
4. Les difficultés du quotidien ont inévitablement été évoquées, éclairage public, gestion des déchets, désœuvrement des jeunes, insertion, isolement des personnes âgées.
5. Le besoin d'un projet éducatif pour le territoire a été défendu.
6. Les questions environnementales et climatiques ainsi que le logement ont été soulignés comme priorités devant mettre les habitants en sûreté.

Les échanges que nous avons eus depuis avec la présidente de la commission et les services de même que notre relecture du projet, nous ont permis de constater que nombre d'observations faites dans l'avis du CODEV du 2 août 2022. Comme celles exprimées lors de la concertation citoyenne ont bien été prises en compte et ont donné lieu à des reformulations, dans la mesure où elles ne remettaient pas en cause le fil conducteur du projet et son parti pris de donner **la priorité à la construction « d'un modèle économique viable »**.

À l'issue de ces constats, l'avis du CODEV est le suivant :

Le CODEV réuni en assemblée plénière le 8 décembre 2022 :

- Prend acte des suites attentives réservées à son avis d'étape.
- Souligne le caractère exemplaire du dialogue qui s'est instauré entre les services de la DGA compétente, la commission et sa Présidente, ainsi que de la concertation réelle qui a marqué l'élaboration de ce projet de territoire.
- Se félicite que cette concertation ait pu déboucher concrètement sur la prise en compte de nombre d'observations faites tant par le CODEV que par les citoyens à l'occasion de la consultation du 04 novembre 2022.
- Souligne la qualité du projet présenté. Celui-ci balaie les différents champs de l'action communautaire contributifs au développement durable du territoire, et au renforcement des capacités humaines, devant accompagner l'émergence d'un modèle économique viable.



Cependant

1) le CODEV confirme son observation relative à **l'ambition affichée** tout en prenant acte de son évolution. Plutôt qu'une capitale caribéenne durable, le projet retient « **Métropole durable** ». Le CODEV rappelle qu'une métropole en dehors d'être historiquement connotée, correspond dans l'organisation territoriale de la France à un certain nombre de critères auxquels la Guadeloupe est loin de satisfaire, à l'instar de Lyon et de Marseille .

Une **capitale caribéenne durable**, ville importante au sens du Robert, lui paraît bien plus modeste et réaliste.

D'autant que cette ambition de capitale caribéenne projette le développement du territoire dans son voisinage et en coopération avec les autres intercommunalités; qu'elle extrapole le niveau des équipements à construire, des actions économiques, urbaines, environnementales, de développement humain, qu'il faut initier, et la volonté politique qu'il faut mobiliser pour être au rendez-vous.

Étant entendu, que l'ambition communautaire, doit pouvoir parler aux citoyens, forger un sentiment d'appartenance et d'identité partagée, nourrir l'espérance d'un changement en marche dans leur condition.

C'est par ailleurs, une ambition qui tient compte des grands équipements concentrés sur son territoire ou programmés, tels **l'Aéroport Pôle Caraïbes** , **l'Agro park**, ou **le Centre des Arts**, **le Grand Port Maritime**, qui ont vocation à être valorisés dans la Zone Caraïbes, et qui font de Cap Excellence le moteur d'un développement ouvert sur la Caraïbe

Étant souligné que cette ouverture sur la Caraïbe, conditionne les perspectives réelles de développement économique et humain durable du Pays.

2) Le CODEV s'interroge également sur **la priorité accordée à la construction d'un nouveau modèle économique**, compte tenu des **situations sociales graves** auxquelles nous sommes confrontés (isolement des personnes âgées, habitat précaire,, externalisation de l'économie) et **des risques climatiques** qui menacent notre biodiversité , accentuent la fragilité des habitants, des très petites entreprises, de l'économie du territoire ; risques qui obligent à repenser le modèle de vie et à aller vers la sobriété.

Dans le contexte actuel le CODEV aurait préféré que la **transition écologique et énergétique** soit érigée en grande cause et priorité du projet de territoire. Il attire à ce titre l'attention sur la centrale thermique diesel de Jarry, actuellement en cessation d'activité : des investisseurs allemands auraient proposé de créer sur ce site stratégique, une unité de production d'hydrogène .



En conclusion, le CODEV retient la complexité d'un exercice, et d'un projet qui s'il n'affirme pas fortement une dimension politique, balaie tous les champs de l'action communautaire et met en perspective des actions innovantes de nature à entamer la transformation du territoire et la condition des gens.

À ce titre le pari est réussi, d'autant que la méthode d'évaluation préconisée, permet l'adaptation du projet de territoire au temps et aux circonstances, dans la concertation avec les organismes consultatifs et les citoyens.

Le CODEV émet donc un avis favorable au projet de territoire soumis aux délibérations du Conseil communautaire et adresse ses félicitations à l'équipe qui a été en charge de son élaboration.